



PIXABAY

Camélidés


Gérez votre activité camélidés

Vétérinaires

Dans l'arrêté du 5 février 2016 relatif à l'identification des camélidés, il est précisé à l'article 10 que : Les personnes habilitées à procéder à l'identification des camélidés par implantation d'un transpondeur injectable sont les vétérinaires mentionnés au premier alinéa de l'article D. 212-57-4 du code rural et de la pêche maritime.

La personne habilitée enregistre les données mentionnées à la partie D de l'annexe.

COMPLETEZ VOTRE PROFIL

- A la première connexion, rendez vous dans le menu « **Profil** » pour y saisir les informations relatives à votre identité, personne ou société. Toutes les informations sont modifiables.
- Cliquez ensuite sur le bouton « **Vétérinaire** » pour vous authentifier grâce à votre numéro d'ordre.
Si vous êtes un vétérinaire dans un cas particulier (exerçant dans un parc zoologique par exemple), et vous ne possédez pas de numéro d'ordre, rendez vous dans le menu « **Contact** » pour faire une demande d'enregistrement via le formulaire en ligne.
- Saisissez ensuite votre adresse de contact, elle sera symbolisée par un picto enveloppe  dans le tableau. Vous avez la possibilité de saisir plusieurs adresses.
Vous avez la possibilité de modifier votre mot de passe dans les informations du profil.

UTILISATION DE VOTRE COMPTE

Connectez-vous à la base e-SIRECam sur le site www.ifce.fr rubrique SIRE & Démarches > Camélidés > e-SIRECam

Vous avez accès au bouton « **Identifier un camélidé** », pour saisir l'identification d'un camélidé né ou importé/introduit en France, enregistrer son détenteur et son propriétaire.

Dans le menu camélidés, vous avez accès à la recherche d'un camélidé. Et vous pouvez ensuite, en fonction du statut du camélidé accéder à sa fiche.

Sur la fiche d'un camélidé vous avez accès aux mises à jour suivantes :

- Déclarer un export
- Déclarer la mort d'un animal
- Ajouter un commentaire sur l'animal
- Modifier la race
- Modifier la robe
- Déclarer la castration
- Déclarer un animal volé
- Signaler l'arrêt de détention d'un animal pour une personne
- Imprimer une attestation d'identification

Et vous pouvez accéder et mettre à jour les informations suivantes :

- Consulter le propriétaire et le détenteur du camélidé
- Changer le détenteur
- Consulter les données de marquage
- Ajouter un nouveau marquage
- Consulter la liste des événements